



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DE LA CHAPELLE SAINT SYMPHORIEN
71420 MARLY SUR ARROUX

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
en date du vendredi 9 novembre 2007**

L'an deux mille sept, le 9 novembre à 20 heures 30 , les membres de l'association pour la sauvegarde de la chapelle Saint Symphorien , se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à la salle de la Mairie de Marly sur Arroux.

Les convocations écrites ont été faites en date du 30 octobre 2007. L'Assemblée est présidée par Madame Hélène Rodier assistée de Monsieur Alain Mazille en sa qualité de secrétaire de l'association. Il a été établi une feuille de présence annexée au présent document. Ladite feuille permet de constater que 19 membres sur 53 sont présents. En conséquence, le quorum prévu par l'article 16 des statuts étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Proposition de modifications des articles 1 et 10 des statuts.
2. Vote sur les modifications proposées

Monsieur Mazille présente dans le détail les modifications qu'il y a lieu d'apporter aux statuts et ce pour un meilleur fonctionnement de l'association.

1. Ajouter « à but non lucratif » dans l'article 1
2. Modifier le nombre de membres du conseil d'administration par : « de 6 à 9 membres »

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 50

Marly sur Arroux le 9/11/2007

La Présidente

Hélène Rodier

Alain Mazille
Secrétaire